

## CERTIFICAT DE GARANTIE DU FABRICANT POUR LES SYSTEMES D'ETANCHEITE :

Membranes d'étancheite flexibles et systemes de douche

**Estil Guru, S.L.U.**, entreprise fabricante de systèmes d'étanchéité, dont le siège est situé Polígono Industrial El Pla, Carrer dels Telers, 22 - B.P. 584 - 46870 Ontinyent - Valencia, garantit la qualité et les performances de ses produits d'étanchéité selon les termes et conditions énoncés ci-dessous :

---

### Conditions de garantie

**Estil Guru, S.L.U.** garantit que les membranes flexibles d'étanchéité respectent les spécifications techniques et les normes de qualité qui leur sont applicables, notamment celles dérivées de la **norme EN 13956**.

**Estil Guru, S.L.U.** garantit, pour une période de 10 ans à compter de la date de la facture d'achat originale émise au distributeur, que ses systèmes d'étanchéité, **MEMBRANES D'ETANCHEITE FLEXIBLES ET SYSTEMES DE DOUCHE**, sont exempts de tout défaut de matériaux ou de fabrication empêchant leur fonctionnement normal dans des conditions correctes de transport, stockage, utilisation, installation et entretien.

---

### Exclusions et limitations des garanties

Pour que la garantie accordée par le présent certificat soit pleinement valable, l'installation des systèmes d'étanchéité doit être réalisée conformément aux spécifications détaillées dans le **GUIDE D'INSTALLATION** en vigueur au moment de l'installation.

Les garanties prévues dans le présent Certificat seront assurées par **Estil Guru, S.L.U.** sous réserve des conditions générales énoncées ci-dessous :

- La présente garantie est limitée à la protection des ventes au détail réalisées par le distributeur agréé par **Estil Guru, S.L.U.**
- Les droits de garantie pourront être réclamés pendant la période de validité établie et immédiatement après leur détection, sauf s'il s'agit de défauts visibles, auquel cas la réclamation devra être effectuée dans un délai maximal de deux mois à compter de la date de livraison à l'acheteur et toujours avant l'installation.
- De manière générale, sont exclus des droits de garantie établis aux présentes les dommages et dysfonctionnements des systèmes d'étanchéité ayant pour origine :
  - Accidents ou utilisation négligente, impropre ou inadéquate.
  - Non-respect des instructions d'installation, d'utilisation et d'entretien établies dans le **GUIDE D'INSTALLATION** fourni par **Estil Guru, S.L.U.**
  - Dommages subis par la surface sur laquelle les systèmes d'étanchéité sont appliqués à la suite d'actions de tiers, de tremblements de terre ou de toute autre cause de force majeure étrangère aux conditions normales d'utilisation du produit et au contrôle d'Estil Guru, S.L.U.

---

## Reclamation des droits de garantie

Tout client ou utilisateur des systèmes d'étanchéité qui estime disposer de motifs justifiés pour réclamer les droits de garantie établis dans le présent document devra procéder comme suit :

1) Informer immédiatement et par écrit :

- L'entreprise qui lui a vendu le système d'étanchéité.
- A défaut, le Service Client d'Estil Guru, S.L.U., Polígono Industrial El Pla, Carrer dels Telers, 22 - B.P. 584 - 46870 Ontinyent - Valencia, Espagne, à l'adresse e-mail de contact : [atencionalcliente@estilguru.com](mailto:atencionalcliente@estilguru.com)

La communication devra être accompagnée d'une copie du justificatif d'achat du matériel d'étanchéité faisant l'objet de la réclamation, indiquant la date d'acquisition.

2) Une fois cette réclamation reçue par **Estil Guru, S.L.U.**, le Service Après-Vente procédera à son analyse et statuera, de manière motivée, sur sa recevabilité ou non conformément aux dispositions du présent document de garantie limitée, en informant le client de cette décision et des instructions à suivre. Dans tous les cas, la procédure à suivre sera la suivante :

- Sur la base de la facture fournie par le réclamant, le point de vente sera vérifié afin que le distributeur agréé ayant vendu le matériel constate physiquement que le sinistre faisant l'objet de la réclamation a été provoqué par un défaut du système.
- En cas de vérification positive par le distributeur agréé, le fournisseur, Estil Guru, S.L.U., enverra l'un de ses propres techniciens qui, après l'inspection pertinente, ouvrira la déclaration de sinistre correspondante et informera la compagnie d'assurance dans les plus brefs délais.
- **Estil Guru, S.L.U.** ne sera pas responsable envers le client, directement ou indirectement, de tout manquement ou retard dans l'exécution de ses obligations de garantie qui pourrait être causé par des tiers, des cas de force majeure ou tout autre incident imprévu indépendant de sa volonté.
- **La responsabilité d'Estil Guru, S.L.U.** découlant du présent Certificat de Garantie sera limitée aux obligations exprimées ci-dessus et, quantitativement, au montant assuré au titre de la Responsabilité Civile Produits par la police d'assurance de Responsabilité Civile n° 32739229 souscrite auprès d'Allianz, Compañía de Seguros y Reaseguros, S.A.
- **Estil Guru, S.L.U.** ne sera responsable que des problèmes causés par les systèmes d'étanchéité **MEMBRANES D'ETANCHEITE FLEXIBLES ET SYSTEMES DE DOUCHE** vendus par un distributeur agréé.
- **Estil Guru, S.L.U.** ne traitera pas les réclamations lorsque le distributeur agréé n'est pas à jour de ses paiements envers **Estil Guru, S.L.U.**

Le présent **Certificat de Garantie** entre en vigueur à compter de la date de la première facture émise par la société :

En tant que **distributeur** agréé pour garantir les systèmes d'étanchéité avec :

[illegible]

Pays :

Les parties donnent leur accord pour valider le présent document :

### Pour le distributeur